

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 96.073

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

10 Juin 1996

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Juin 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDOBLER par M. CANDAU  
M. GAVEN par M. BENOIT  
Mme MARTIN par M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 32

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Clôture de l'opération BIRAT

**VOTE** : UNANIMITE

Par convention de concession en date du 20 Août 1983, la Ville de ROYAN a confié à la SEMDAS la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation au lieu dit "BIRAT II".

Par avenant N°1 la durée de la concession a été prorogée de 5 années, et a été portée du 17 Août 1989 au 17 Août 1994.

Par avenant N°2 en date du 5 Juin 1990, le périmètre concédé a été élargi afin de permettre la réalisation de 8 lots supplémentaires.

La SEMDAS a présenté à la Ville un dossier de clôture de l'opération.

Le bilan, arrêté au 31 Décembre 1995, fait apparaître un déficit de 1.273.904,25 F, tenant compte du versement déjà effectué par la Ville d'un montant de 796.173,73 F. Il ne prend pas en compte un reste dû par la SEMDAS à la Ville de 1.200.000 F au titre des acquisitions de terrains.

Il convient de noter que :

- Dès le bilan d'origine établi en 1983, il avait été prévu une participation de la Ville de 2.181.000 F au titre des travaux de viabilité des terrains réservés au Centre de Secours.

- Par délibération en date du 26 Mai 1986, la Ville avait demandé à la SEMDAS de porter à la charge de l'opération "BIRAT", les travaux d'aménagement de l'Avenue Daniel Hedde, estimés à 1.400.000 F, et avait accepté une participation communale nécessaire à l'équilibre final de l'opération de 1.348.000 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU Le dossier présenté par la SEMDAS,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- de faire abandon du montant restant dû par la SEMDAS au titre des acquisitions de terrains, soit 1.200.000 F et d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer un acte de vente rectificatif à l'acte du 9 Mai 1985, qui sera dressé en l'étude de Maître DENAT, Notaire à ROYAN,

- d'approuver le dossier de clôture de l'opération "BIRAT" et de verser à la SEMDAS le solde dû par la Ville, soit 1.273.904,25 F.

- de donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS.
- La Société fera connaître à la Ville le montant des frais financiers échus entre le 1er Janvier 1996 et la date effective du paiement de la participation arrêtée au 31 Décembre 1995. Cette somme sera à la charge de la Ville et fera l'objet d'une facturation ultérieure.
- D'imputer la dépense correspondante au Budget de l'exercice courant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 27 Juin 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général,**

H. THOMAS